

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2018-2019

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Madame Michèle Rivard et Monsieur Yves Duhamel.

Les soumissions ont été ouvertes le 30 novembre 2017 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (excluant taxes) et (sans redevances)
-Sani-Estrie	70,00\$ excluant les taxes
-Matrec	63.55\$ excluant les taxes
-Waste Management	45,00\$ excluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale	Nicole Garant, secr.-très. adjointe
---------------------------------------	-------------------------------------

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 04 décembre 2017 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Larochelle
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :

Sylvie Champagne

Il y a 24 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2017;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 13 novembre 2017;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 22 novembre 2017;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande de réduire le nombre de bacs verts;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 09 au 24 novembre 2017;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Calendrier des séances ordinaires 2018;
 - 7.2 Service de transport adapté Trans-Appel;
 - 7.3 Lac à l'Épaulé;
 - Info 7.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2017;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Acceptation des frais – honoraires professionnels travaux de pavage entre les rues Chabot et des Bernaches;
 - 10.2 Demande d'entretien de la rue du Terrier pour la saison hivernale;
 - 10.3 Rénovations de la salle de bain du garage municipal;
 - 10.4 Location - réparations de la rétrocaveuse;
 - 10.5 Abrogation de la résolution 246-09.2017 – trottoir;
 - 10.6 Mandat à EXP – demande en vertu de l'article 32 de la LQE;
 - 10.7 Mandat à EXP - autorisation au MDDELCC pour travaux TECQ 2018;
 - 10.8 Engagement d'attestation de fin de travaux pour le MDDELCC;
 - 10.9 Mandat à ADE Estrie - inspection d'une conduite d'égout sanitaire;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Média poste - calendrier 2018 des différentes collectes;
 - 11.2 Soumissions : enfouissement des matières résiduelles;
 - 11.3 Acceptation des frais – nettoyage d'un bassin de rétention;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Avis de motion de l'adoption du règlement 2017-222 modifiant le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements dans le but de préciser les zones où les systèmes de chauffage à combustion intégrés à un bâtiment accessoire résidentiel seront permis;
 - 12.2 Adoption du premier projet de règlement 2017-222 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin de restreindre l'utilisation d'un système de chauffage à combustion dans un bâtiment accessoire résidentiel;
 - 12.3 Adoption du projet de règlement 2017-220 régissant la construction des rues;
 - 12.4 Mandat à la MRC – bâtiments ou constructions accessoires;
 - 12.5 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement régissant les déblais de roc;
 - 12.6 Acceptation des frais – notaire;
- 13.0 Loisirs et culture:
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

314-12.2017 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

Ajout à l'item 7.5 Comité suivi Lac à l'épaule ;

QUE l'item 12.3 Adoption du projet de règlement 2017-220 régissant la construction des rues est reporté;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

315-12.2017 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 13 novembre 2017 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 13 novembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 22 NOVEMBRE 2017 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier résume le budget 2018 et informe qu'il est nommé sur les comités d'aménagement, d'évaluation et de vigilance du lieu d'enfouissement technique et sanitaire.

316-12.2017 6.1 DEMANDE DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE BACS VERTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 02 octobre 2017 des propriétaires du 300 chemin de la Rivière à l'effet de réduire la collecte de trois (3) bacs verts à un (1) bac vert ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les propriétaires avisent d'une entente de service avec la compagnie Sani-Estrie pour la location d'un conteneur pour le commerce ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser cette demande à l'effet de réduire la taxes pour la collecte des matières résiduelles de trois (3) unités à une (1) unité à compter de ce jour ;

ET QUE cette résolution soit transmise à la compagnie Sani-Estrie.

ADOPTION : 6 POUR

**317-12.2017 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 09
AU 24 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 09 au 24 novembre 2017.

ADOPTION : 6 POUR

318-12.2017 7.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018 :

- . Lundi, 15 janvier 2018 à 19h00
- . Lundi, 05 février 2018 à 19h00
- . Lundi, 05 mars 2018 à 19h00
- . Lundi, 09 avril 2018 à 19h00
- . Lundi, 07 mai 2018 à 19h00
- . Lundi, 04 juin 2018 à 19h00
- . Mardi, 03 juillet 2018 à 19h00
- . Lundi, 13 août 2018 à 19h00
- . Mardi, 04 septembre 2018 à 19h00
- . Lundi, 01 octobre 2018 à 19h00
- . Lundi, 05 novembre 2018 à 19h00
- . Lundi, 03 décembre 2018 à 19h00

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

319-12.2017 7.2 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APPEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2018 de Trans-Appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2018 et de payer la quote-part qui s'établit à 3,85 par personne pour un montant total de 8 620,15\$;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2018 : déplacement local 3,25\$; déplacement à Sherbrooke 7,50\$;

ET QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTION : 6 POUR

320-12.2017 7.3 LAC-À-L'ÉPAULE

Monsieur le maire explique les raisons pour lesquelles le conseil a tenu un Lac-à-l'épaule.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service du Cégep de Sorel-Tracy quant à l'animation d'un Lac-à-l'épaule pour les élus municipaux les 02 et 03 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service du Best Western Hôtel Universel concernant un contrat de groupe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de l'offre de service du 16 novembre 2017 du Cégep de Sorel-Tracy au montant de 3 794,18\$ incluant les taxes pour l'animation d'un Lac-à-l'épaule ;

D'accepter les termes de l'offre de service du 22 novembre 2017 du Best Western Hôtel Universel au montant estimé à 1 300,58\$ pour la location d'une salle et l'hébergement, ce montant excluant les frais de repas ;

D'autoriser la directrice générale à signer ces offres de service ;

D'autoriser le paiement de l'allocation de kilométrage et repas aux élus sur présentation de pièces justificatives ;

ET QUE ces dépenses soient assumées par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

7.4 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 NOVEMBRE 2017

La directrice générale résume les activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2017. Les revenus sont de 2 570 095,96\$ comparativement à un budget de 2 713 225,00\$. Les dépenses sont de 2 145 355,56\$ sur un budget de 2 451 700,00\$.

Les immobilisations sont de 307 654,11\$ versus un budget de 154 525,00\$ pour un excédent de 117 086,29\$.

321-12.2017 7.5 COMITÉ SUIVI - LAC-À-L'ÉPAULE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Gérard Messier, Adam Rousseau, Claude Paulin et Alexandre Roy sur le comité de suivi du Lac-à-l'épaulé.

ADOPTION : 6 POUR

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1^e Monsieur Réal Larochelle demande la position du conseil quant à la vitesse sur la rue de l'Église et le manque de surveillance policière. Monsieur le maire informe que la MRC va faire l'achat de PAVA supplémentaires. Des discussions s'en suivent.
- 2^e Monsieur Kevin Godbout demande des explications sur l'item 10.1. Monsieur le maire répond que le sujet sera traité et qu'une 2^e période de questions est prévue.
- 3^e Monsieur Mathieu Pomerleau souhaite présenter un projet de skate park. On l'invite à rester après la séance.
- 4^e Monsieur Jacques Lefebvre demande un suivi quant une demande de creusage de fossé sur son terrain depuis plus de 18 mois. Monsieur le maire va effectuer un suivi. Des discussions s'en suivent.
- 5^e Monsieur Tony Vigneux demande si le Lac-à-l'épaulé est en lien avec le lac Tomcod. Monsieur le maire explique.
- 6^e Monsieur Marc Vigneux questionne l'item 12.3 qui a été reporté. Monsieur le maire explique la décision du conseil et informe qu'une rencontre avec promoteurs est à prévoir.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

322-12.2017 10.1 ACCEPTATION DES FRAIS – HONORAIRES PROFESSIONNELS TRAVAUX DE PAVAGE ENTRE LES RUES CHABOT ET DES BERNACHES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 194-07.2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture numéro 5 du 10 novembre 2017 de Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture numéro 5 du 10 novembre 2017 au montant de 350,00\$ de Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, pour ses honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux de pavage entre les rues Chabot et des Bernaches ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande qu'on vérifie l'information à l'effet que des trous d'homme sur les rues des Hérons et des Bernaches auraient été pavés. Sujet à inscrire au prochain comité de voirie.

323-12.2017 10.2 DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA RUE DU TERRIER POUR LA SAISON HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 13 novembre 2017 concernant une demande d'entretien de la rue du Terrier pour la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer le demandeur que le conseil ne donne pas suite à sa demande d'entretien de la rue du Terrier pour la saison hivernale puisque les travaux de finition de la rue ne sont pas exécutés.

ADOPTION : 6 POUR

324-12.2017 10.3 RÉNOVATIONS DE LA SALLE DE BAIN DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission 2015-15 de la compagnie Toitures Morneau concernant les rénovations de la salle de bain causées par de l'infiltration d'eau provenant de la toiture du garage municipal;

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 296-11.2017 autorisant les travaux de toiture du garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission 2015-15 du 24 novembre 2017 de la compagnie Toitures Morneau au montant de 11 440,01\$ incluant les taxes pour les rénovations de la salle de bain du garage municipal ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

325-12.2017 10.4 LOCATION - RÉPARATIONS DE LA RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé le 22 novembre 2017 du bris de la rétrocaveuse JCB 2006;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été consulté et qu'une location temporaire d'une rétrocaveuse 2010 a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'estimé des coûts quant à la réparation de la rétrocaveuse JCB 2006 totalisant environ 28 484,19\$ avant taxes pour les réparations requises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'analyser les besoins en équipement de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location d'une rétrocaveuse de marque Case 2010 chez Longus Estrie au coût mensuel de 3 300\$ excluant les taxes, effectif le 24 novembre 2017 pour une période temporaire, jusqu'à ce qu'un nouvel équipement de voirie soit reçu.

ADOPTION : 6 POUR

326-12.2017 10.5 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 246-09.2017 - TROTTOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que la réfection de cent (100) pieds linéaires de trottoir ne peut être réalisée, selon les termes de la résolution 246-09.2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 246-09.2017 quant à la réfection de 100 pieds linéaires de trottoir face au 143 de la rue Principale ;

QU'un appel d'offres sur invitation pour la réfection de trottoirs soit lancé dans les prochaines semaines en précisant une date de fin pour la réalisation des travaux et une pénalité, si le délai n'est pas respecté.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire explique la décision du conseil

327-12.2017 10.6 MANDAT À EXP - DEMANDE EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LQE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton entreprend un projet de reconstruction d'une partie de la rue de l'Église est en 2018 dans le cadre des travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service du 29 novembre 2017 de la firme EXP concernant une demande en vertu de l'article 32 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater la firme EXP à préparer la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 relativement aux honoraires professionnels pour la description du terrain et caractérisation environnementale phase I pour un montant maximum de 3 200,00\$ excluant les taxes selon les détails de leur offre de services du 29 novembre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

328-12.2017 10.7 MANDAT À EXP - AUTORISATION AU MDDELCC POUR TRAVAUX TECQ 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton entreprend un projet de reconstruction d'une partie de la rue de l'Église est en 2018 dans le cadre des travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP est mandatée pour l'élaboration des plans et devis selon les termes de la résolution 202-07.2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate la firme EXP pour soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la LQE pour la réalisation du projet de reconstruction d'une partie de la rue de l'Église est ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

329-12.2017 10.8 ENGAGEMENT D'ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX POUR LE MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton entreprend un projet de reconstruction d'une partie de la rue de l'Église est en 2018 dans le cadre des travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP est mandatée pour l'élaboration des plans et devis selon les termes de la résolution 202-07.2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

330-12.2017 10.9 MANDAT À ADE ESTRIE – INSPECTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton entreprend un projet de reconstruction d'une partie de la rue de l'Église est en 2018 dans le cadre des travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service du 30 novembre 2017 du Groupe ADE Estrie concernant l'inspection et le nettoyage de conduites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater le Groupe ADE Estrie à procéder à l'inspection et nettoyage

de conduites 250mm pour un montant de 3 843,30\$ excluant les taxes selon les détails de leur offre de services du 30 novembre 2017 ;

QUE ces travaux soient effectués avant la fin de l'année 2017;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

331-12.2017 11.1 MÉDIA POSTE – CALENDRIER 2018 DES DIFFÉRENTES COLLECTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer les citoyens des différentes dates des collectes des matières récupérables, résiduelles, organiques et de gros rebuts pour l'année 2018 sous la forme d'un calendrier d'une page couleur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'envoi par média poste à toutes les adresses civiques de la municipalité du calendrier 2018 des différentes collectes ;

QUE les frais reliés à ce média poste incluant les frais de conception, d'impression et de distribution soient assumés par la réserve des matières résiduelles.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire présente le calendrier.

332-12.2017 11.2 SOUMISSIONS : ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 306-11.2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions suite à l'appel d'offres public pour l'enfouissement des matières résiduelles, à savoir :

Sani-Estrie inc : 70,00\$/tonne excluant redevances, excluant taxes

Matrec : 63,55\$/tonne excluant redevances, excluant taxes

Waste Management : 45,00\$/tonne excluant redevances, excluant taxes

CONSIDÉRANT QUE selon les termes de l'article 16 de l'appel d'offres, la compagnie Waste Management demeure le plus bas soumissionnaire en tenant compte du prix soumissionné ajusté par un facteur de la distance du transport ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire est déclarée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport comparatif quant au transport du site de Valoris (Bury) vers le site de Waste Management (Drummondville) ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sani-Estrie n'annonce aucune augmentation compte tenu du transport des matières résiduelles vers Drummondville au lieu de Bury en considérant la notion de transbordement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des

conseillers d'accepter la soumission de Waste Management Québec Inc. au tarif de 45,00\$ la tonne excluant redevances et taxes pour l'enfouissement des matières résiduelles du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2019, selon les termes de l'appel d'offres de novembre 2017;

QUE le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes ;

QUE cette résolution soit transmise à la compagnie Sani-Estrie inc. assurant le service de collecte et transport des matières résiduelles ;

ET QUE cette résolution soit transmise à la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke.

ADOPTION : 6 POUR

333-12.2017 11.3 ACCEPTATION DES FRAIS – NETTOYAGE D'UN BASSIN DE RÉTENTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture numéro 10478 du 27 septembre 2017 de la compagnie Excavation Rouleau inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal du comité de l'environnement du 18 octobre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture numéro 10478 du 27 septembre 2017 au montant de 1 672,89\$ incluant les taxes de la compagnie Excavation Rouleau inc. pour les frais reliés au nettoyage du bassin de rétention du cours d'eau du Cimetière ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.451.00.999 Comité Environnement.

ADOPTION : 6 POUR

334-12.2017 12.1 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-222 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS DANS LE BUT DE PRÉCISER LES ZONES OÙ LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À COMBUSTION INTÉGRÉS À UN BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL SERONT PERMIS

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2017-222 modifiant le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements dans le but de préciser les zones où les systèmes de chauffage à combustion intégrés à un bâtiment accessoire résidentiel seront permis.

Dispense de lecture est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

ADOPTION : 6 POUR

335-12.2017 12.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-222 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RESTREINDRE L'UTILISATION D'UN

SYSTÈME DE CHAUFFAGE À COMBUSTION DANS UN BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que les systèmes extérieurs de chauffage à combustion servant à chauffer le bâtiment principal sont déjà interdits dans les zones du périmètre d'urbanisation, dans les zones de villégiature et dans les zones RF-4 à RF-6;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'interdire le même genre de système de chauffage à combustion situé à l'intérieur d'un bâtiment accessoire, mais servant à chauffer le bâtiment principal, dans les zones du périmètre d'urbanisation, dans les zones de villégiature et dans les zones RF-4 à RF-6;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le conseiller Adam Rousseau lors de la séance ordinaire du 04 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2017-222 a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'adopter par la présente le premier projet de règlement numéro 2017-222 conformément à l'article 125 de la Loi;

DE fixer au 15 janvier 2018 à 19h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le premier projet de règlement.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement de zonage numéro 2010-116 est modifié par l'ajout de l'article 4.9.1 portant sur les systèmes de chauffage à combustion situé dans un bâtiment accessoire afin de restreindre les zones où il sera permis d'utiliser un tel système afin de chauffer un bâtiment principal, le tout tel que décrit ci-dessous :

«

*UTILISATION
D'UN SYSTÈME DE
CHAUFFAGE À
COMBUSTION
DANS UN
BÂTIMENT
ACCESSOIRE
RÉSIDENTIEL*

4.9.1

Dans les zones du périmètre d'urbanisation, dans les zones de villégiature et dans les zones RF-4 à RF-6, l'utilisation d'un système de chauffage à combustion à l'intérieur d'un bâtiment accessoire ne peut servir à chauffer un bâtiment principal.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTION : 4 POUR
2 CONTRE**

Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau et Alexandre Roy sont pour.

Messieurs les conseillers Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun sont contre

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle explique sa décision basée sur les nuisances et qualité du bois.

*** Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun explique sa décision puisqu'il est allé sur place.

*** Monsieur le conseiller Michel Frappier explique sa décision et commente les types de poêles et un article du règlement sur les nuisances.

*** Monsieur le conseiller Adam Rousseau explique sa décision en avisant que c'était déjà interdit dans le périmètre d'urbanisation, commente la grandeur des terrains et consultation faite auprès de citoyens de son secteur.

*** **12.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-220 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION DES RUES**

Ce sujet est reporté.

336-12.2017 12.4 MANDAT À LA MRC – BÂTIMENTS OU CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de la MRC du Val-Saint-François du 13 juin 2017 quant à une modification du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater le service d'urbanisme de la MRC du Val-Saint-François à rédiger l'ensemble de la procédure de modification du règlement de zonage dans le but de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 4.8 du règlement de zonage 2010-116 afin d'enlever le texte suivant à la fin du 1^{er} paragraphe :

. et pour la seule période de validité de ce permis.

ET QUE les frais afférents soient assumés par le poste comptable 02.610.00.419 « Honoraires – urbanisme ».

ADOPTION : 6 POUR

337-12.2017 12.5 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES DÉBLAIS DE ROC

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement régissant les déblais de roc.

ADOPTION : 6 POUR

338-12.2017 12.6 ACCEPTATION DES FRAIS – NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture numéro 17-267 du 20 novembre 2017 de Me Marie Marier, notaire;

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 269-10.2017 quant à un projet d'entente sur l'occupation du domaine public du chemin Dion ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés refusent de signer la servitude d'égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture numéro 17-267 du 20 novembre 2017 au montant de 532,39\$ incluant les taxes de Me Marie Marier, notaire concernant ses honoraires et déboursés ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.120.10.412 Honoraires – services notaires.

ADOPTION : 6 POUR

13.0 LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est discuté.

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER DU 14 NOVEMBRE AU 03 DÉCEMBRE 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700726 (C)	5707		2017-11-24	37	HYDRO-QUEBEC	328,12 \$
Total des chèques émis						328,12 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 04 DÉCEMBRE 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700727 (I)	5731		2017-12-05	18	L'ETINCELLE	165,02 \$
201700728 (I)	5745		2017-12-05	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	707,27 \$
201700729 (I)	5715		2017-12-05	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	595,94 \$
201700730 (I)	5721		2017-12-05	37	HYDRO-QUEBEC	2 512,37 \$
201700731 (I)	5722		2017-12-05	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	1 005,34 \$
201700732 (I)	5740		2017-12-05	41	PETITE CAISSE	136,55 \$
201700733 (I)	5742		2017-12-05	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	171,10 \$
201700734 (I)	5711		2017-12-05	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201700735 (I)	5751		2017-12-05	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 169,00 \$
201700736 (I)	5753		2017-12-05	54	TARDIF DIESEL INC.	265,14 \$
201700737 (I)	5732		2017-12-05	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	1 865,79 \$
201700738 (I)	5729		2017-12-05	103	LA TRIBUNE	169,70 \$
201700739 (I)	5743		2017-12-05	128	POMPES R. FONTAINE -	274,22 \$
201700740 (I)	5756		2017-12-05	147	VITRERIE ST-FRANCOIS	1 255,98 \$
201700741 (I)	5728		2017-12-05	169	JUHOULE	367,92 \$
201700742 (I)	5733		2017-12-05	197	MARIER MARIE	532,39 \$
201700743 (I)	5720		2017-12-05	201	GREAT WEST	2 781,41 \$
201700744 (I)	5726		2017-12-05	229	J. ANCTIL INC.	40,23 \$
201700745 (I)	5719		2017-12-05	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	20,00 \$
201700746 (I)	5746		2017-12-05	276	REVENU DU Canada	4 385,37 \$
201700747 (I)	5744		2017-12-05	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	951,76 \$
201700748 (I)	5747		2017-12-05	278	REVENU DU QUEBEC	11 233,30 \$
201700749 (I)	5718		2017-12-05	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	654,96 \$
201700750 (I)	5748		2017-12-05	300	SANI ESTRIE INC.	6 117,37 \$
201700751 (I)	5713		2017-12-05	330	CARTOUCHERIE (LA)	143,72 \$
201700752 (I)	5712		2017-12-05	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	523,88 \$
201700753 (I)	5741		2017-12-05	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	4 351,61 \$
201700754 (I)	5752		2017-12-05	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	325,95 \$
201700755 (I)	5735		2017-12-05	536	MEGABURO	230,72 \$
201700756 (I)	5734		2017-12-05	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	2 170,73 \$
201700757 (I)	5749		2017-12-05	555	SERRURIER HARMER	86,23 \$
201700758 (I)	5737		2017-12-05	571	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC-01	654,00 \$
201700759 (I)	5723		2017-12-05	638	IMPRIMERIE PUBLIDIFFUSION	339,18 \$
201700760 (I)	5739		2017-12-05	717	OUELLET SUZANNE	448,80 \$
201700761 (I)	5736		2017-12-05	755	MESSIER GÉRARD	91,98 \$
201700762 (I)	5717		2017-12-05	854	EXCAVATION ROULEAU INC.	1 672,89 \$
201700763 (I)	5754		2017-12-05	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	356,38 \$
201700764 (I)	5755		2017-12-05	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	347,68 \$
201700765 (I)	5714		2017-12-05	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	68,99 \$
201700766 (I)	5716		2017-12-05	965	DUPUIS MARYSE	169,17 \$
201700767 (I)	5724		2017-12-05	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	2 240,38 \$
201700768 (I)	5730		2017-12-05	1016	LARAMÉE MONIA	57,00 \$
201700769 (I)	5738		2017-12-05	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	2 511,98 \$
201700770 (I)	5708		2017-12-05	1085	9061-1229 QUEBEC INC.	295,24 \$
201700771 (I)	5725		2017-12-05	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	241,24 \$
201700772 (I)	5750		2017-12-05	1145	SNAP-ON TOOLS	34,95 \$
201700773 (I)	5709		2017-12-05	1205	ARDOISES M. & M. INC.	2 007,92 \$
201700774 (I)	5710		2017-12-05	1206	AUMOND ANNE-MARIE	865,00 \$
201700775 (I)	5727		2017-12-05	1224	JOLIN GILLES	889,76 \$
201700776 (I)	5757		2017-12-05	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	260,51 \$
Total des chèques émis						58 899,52 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

17 293,60\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

15 246,24\$

339-12.2017 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 04 décembre 2017 au montant de 58 899.52\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes soumis pour approbation telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1^e Monsieur Simon Larochelle rappelle au conseil que le projet de règlement 2017-222 n'a aucune logique. Des discussions s'en suivent.
- 2^e Monsieur René Lapierre commente les travaux prévus en 2018 sur la rue de l'Église Est en prévoyant le développement, aqueduc et trottoir. Des discussions s'en suivent.
- 3^e Madame Marie-Ève Frappier demande un suivi quant à la route blanche du rang 5. Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du comité de voirie.
- 4^e Monsieur Jean-Guy Larochelle demande si lors d'une construction un poêle à bois peut être installé sans savoir s'il pollue. Des discussions s'en suivent.
- 5^e Monsieur Gustave Lebel explique les raisons de sa demande et commente la décision du conseil quant à sa demande d'entretien de la rue Terrier pour la saison hivernale. Des discussions s'en suivent.
- 6^e Monsieur Réal Larochelle commente le travail par l'équipe de voirie, notamment, lors des patrouilles. Les «men hole» de la rue de l'Église sont pleins de feuilles à ramasser.
- 7^e Monsieur Kevin Godbout questionne le taux d'intérêt du règlement de pavage Hérons Bernaches. La directrice générale répond qu'il n'est pas connu.
- 8^e Monsieur Kevin Godbout demande si le conseil prévoit l'ajout de trottoir afin de relier le périmètre d'urbanisation au prolongement de la rue de l'Église Est. Des discussions s'en suivent.
- 9^e Monsieur Réal Larochelle commente l'eau provenant de la rue Simard. Des discussions s'en suivent.
- 10^e Monsieur Simon Larochelle demande s'il est légal d'installer un poêle à bois dans sa résidence et dans son garage ? On répond affirmativement. Des discussions s'en suivent.

340-12.2017 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h40.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale